

Règlement du Critérium National F.S.G.T. 2020 Contre la Montre par Equipes de 4 coureurs

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ce critérium est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le 1 avril 2020.
Les équipes peuvent être composées de coureurs des catégories d'âges suivantes :

- Juniors
- Espoirs
- Seniors
- Vétérans
- Super Vétérans
- Anciens
- Féminines : de junior a senior (l'équipe peut être composée de plusieurs comités)

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux).
Voir période de référence.

- -Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves vélo F.S.G.T., huit (8) pour les minimes et les cadets dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours.
Voir période de référence.

Présentation des deux licences pour les multi licenciés.

Période de référence : du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2020 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2019 ne pourra prendre part à ces championnats nationaux FSGT 2020.

Toutes féminines ayant obtenu dans la saison en cours au moins un point en coupe de France FFC ou UCI seront interdites de championnat FSGT.

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir le règlement national Article 15

Chaque comité départemental peut engager le nombre d'équipes de 3 ou 4 coureurs qu'il désire.
Le nombre maximum d'équipes admises au départ est de 25 (vingt cinq).

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FEDERATION **AVANT LE 1 JUIN 2020.**
(Cachet de la poste ou date et heure de l'envoi email faisant foi).

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Toute équipe n'atteignant pas le nombre minimum de trois coureurs pourra s'engager auprès de la Fédération, qui la complètera avec une autre se trouvant dans le même cas.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une même équipe devra revêtir un maillot identique (club ou comité).

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou sur le concurrent sont interdites.**
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roue est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le comité ou l'affiliation qui a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. **La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve. Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.**

Déroulement des épreuves :

- L'ordre des départs se fait par tirage au sort. Il est affiché la veille de la course dans le local de retrait des dossards et à la réunion d'information.
- Les équipes s'élancent de 3 en 3 minutes.
- Le comité vainqueur l'année précédente partira en dernière position.
- L'absence d'une équipe ne change pas l'horaire général des départs.
- Si une équipe est en retard, elle pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les coureurs doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit à toutes les équipes rejointes par une concurrente de se mettre à moins de 25 mètres du dernier coureur de celles qui vient de la doubler.
- Le temps est pris sur le 3^{ème} coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Il se fait sur le côté droit de la chaussée, à l'arrière du dernier coureur de l'équipe.

Les voitures suiveuses sont autorisées, elles se trouvent impérativement à au moins 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe. Elles roulent feux de croisement allumés.

Récompenses fédérales :

Chaque équipier champion se verra remettre un macaron FSGT et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes recevront une médaille. En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel)

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification de l'équipe.

Réclamation : Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 rue Scandicci 93508 PANTIN CEDEX**

